



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 11 mai 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-05-136

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 41.

2010-05-137

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 avril 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-05-138

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2010.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-139

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-05).

2010-05-140

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2010-05).

2010-05-141

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2010 conformément au Règlement numéro 716.

2010-05-142

SUJET: CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES SUR L'ÎLE PERROT

Considérant la rencontre des élus municipaux des municipalités de l'Île Perrot, le 19 avril 2010;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté des élus municipaux de mettre de l'avant un comité dont les travaux devront conduire à une recommandation quant à l'implantation d'une régie intermunicipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires sur l'Île Perrot, et ce d'ici au mois d'octobre 2010;

Considérant que le comité sera formé des maires et de deux autres membres du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs;

Considérant que les travaux du comité devront porter, non seulement sur la création de la régie, mais en fixer les grandes orientations stratégiques, notamment quant aux besoins et attentes de la population, la nature des équipements et les modalités de ce regroupement, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater aux fins de représentation de la Ville de Pincourt auprès du comité, Monsieur Yvan Cardinal, maire, ainsi que Messieurs Stéphane Boyer et Jim Miron, conseillers.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, et aux autres municipalités de l'Île Perrot.

2010-05-143

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BOYER À TITRE DE  
CONTREMAÎTRE AUX OPÉRATIONS (QUART JOUR/SOIR)  
PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE  
LA GESTION DES EAUX

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur François Boyer à titre de contremaître aux opérations (quart jour/soir) permanent au Service des travaux publics et de la gestion des eaux de la Ville de Pincourt, à compter du 17 mai 2010.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Boyer.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-144

SUJET: MANDAT AU GROUPE CENSEO INC. POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DE  
LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe Censeo Inc. afin de procéder à l'appel d'offres auprès des divers assureurs choisis en vue du renouvellement des assurances collectives de la Ville de Pincourt.

Que le Groupe Censeo Inc. inclut à son mandat l'analyse et les recommandations des soumissions reçues ainsi que toute l'assistance requise auprès de la Ville de Pincourt, ses gestionnaires et ses employés, au cours du processus.

La Ville de Pincourt ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui sera présentée.

Le mandat ne comporte aucun frais direct à la Ville de Pincourt, le mandataire étant considéré comme agent par l'assureur, si une des soumissions présentée est retenue.

Aux fins du présent exercice, la Ville de Pincourt autorise le Groupe Censeo à obtenir du présent assureur, l'Industrielle-Alliance, les renseignements jugés utiles à l'étude du dossier.

2010-05-145

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE –  
MADAME MICHELINE PELLETIER, SECRÉTAIRE – LOISIRS  
ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant que madame Micheline Pelletier, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 5 juillet au 26 août 2010 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier, secrétaire – Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 5 juillet au 26 août 2010 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-146

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR  
JACQUES RICHARD, JOURNALIER-CHAUFFEUR –  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES  
EAUX

---

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 19 juillet au 3 septembre 2010 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 19 juillet au 3 septembre 2010 inclusivement selon sa demande déposée.

2010-05-147

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE –  
MADAME DIANE RIOUX, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS –  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – LOISIRS ET SERVICES  
COMMUNAUTAIRES

---

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 22 avril 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 juillet au 5 septembre 2010 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts – Bibliothèque municipale – Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 2 juillet au 5 septembre 2010 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-148

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – GRIEF 2009-05

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de la transaction intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) réglant le grief 2009-05.

2010-05-149

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-05-150

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACQUISITION D'UN CLASSEUR POUR LES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 760 \$ du surplus réservé affecté aux fins du projet « Achats et dépenses pour l'ameublement et salle de conférence et hall d'entrée – projet GEN-2008-303 ».

D'affecter ce 760 \$ au projet « Acquisition d'un classeur pour les ressources humaines ».

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-100-50-895.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-151

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ  
AMÉNAGEMENT DU HALL DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 3 155 \$ du surplus réservé affecté aux fins du projet « Achats et dépenses pour aménagement intérieur de l'Hôtel de ville – projet GEN – 2008-302 ».

D'affecter ce 3 155 \$ au projet « Aménagement du hall de l'Omni-centre ».

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-100-20-723.

201-05-152

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT DE LUMIÈRES « PARC  
ROUSSEAU »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de lumières pour le parc Rousseau auprès de Lumen pour un montant de 7 603,26 \$, taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 520,65 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2010-05-153

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 380 000 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE  
L'EXERCICE 2010

Considérant qu'une affectation aux activités financières de 380 000 \$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2010, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 380 000 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2010.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-154

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 389,93 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE 2010

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 4 389,93 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2010.

2010-05-155

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 854,03 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE 2009

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 8 854,03 \$ du surplus accumulé affecté pour affectation aux activités financières de l'exercice 2009.

2010-05-156

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ET DU PROGRAMME QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2010 À 2014 DU CIT DE LA PRESQU'ÎLE ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 et du programme quinquennal des immobilisations de 2010 à 2014 du CIT de la Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de 811 142,48 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-157

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –  
AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal  
comme suit:

Commission administrative :

- aucune

Commission des services aux citoyens :

- 20 avril 2010

Commission de sécurité publique :

- 6 avril 2010

Commission technique:

- 26 avril 2010

Comité consultatif d'urbanisme :

- aucun

2010-05-158

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE  
SYNTHÉTIQUE, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS,  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES  
PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un  
règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement  
d'une surface sportive synthétique ainsi que la préparation des  
plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires  
professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un  
emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la  
table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une  
date ultérieure.

2010-05-159

SUJET: PAIEMENT MENSUEL MAI 2010 – DIVISION TRAITEMENT  
DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière par intérim à payer le décompte progressif suivant :

### A) CONSORTIUM GENIVAR / AXOR

Pour le projet GEN-2008-312, la somme de 118 480,82 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement du certificat de paiement n<sup>o</sup>2, pour les services professionnels concernant le projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, phase 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-10-036.

2010-05-160

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE, PHASE 1 - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – DIVISION TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'étude environnementale, phase 1 de l'usine d'épuration des eaux usées, auprès de "Consortium Genivar / Axor" au montant de 6 208,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour ce projet spécial soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-400-10-036.

2010-05-161

SUJET: AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 3 ET 5 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la Ville de Pincourt le vendredi 28 mai 2010 selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des Travaux publics, Services d'urgence et de sécurité publique et Premiers Répondants) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-162

SUJET: AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PARADE LE SAMEDI 5 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une parade sur le réseau routier de la Ville de Pincourt le samedi 5 juin 2010 selon le document déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division des Travaux publics, Services d'urgence et de sécurité publique et Premiers Répondants) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2010-05-163

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC MONT-BLEU – APPEL D'OFFRES LSC-2010-01

Suite à l'analyse des soumissions préparée par monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de jeux au parc Mont-Bleu, appel d'offres LSC-2010-01, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ABC Récréation Ltée pour un montant de 89 899,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-042.

2010-05-164

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-07-228 - NOMINATION DE DEUX LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES AUX SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2009-07-228 « Nomination de deux lieutenants intérimaires aux Services d'urgence et de sécurité incendie » en ajoutant le paragraphe suivant :

« Que l'échelle salariale du poste de lieutenant intérimaire soit de 2 000 \$ annuellement, rétroactif au 1er janvier 2010 ».



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-165

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-06-227  
– DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE  
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 793 – RÈGLEMENT  
CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-06-227 « Désignation des officiers responsables de l'application du règlement 793 - Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc », de la façon suivante :

- en remplaçant « M. Philippe Noubani, agent de prévention incendie, M. Martin André, agent de prévention incendie, M. Carol Thibodeau, agent de prévention incendie » **par** « Les agents de la division prévention incendie »;
- en remplaçant « Les représentants de la firme mandatée « Agence de Sécurité Sécur-Action inc. » **par** « La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville ».

2010-05-166

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-06-228  
– DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE  
L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 349, 704, 752, 753, 754, 755, 756,  
670, 670-1, 772

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-06-228 « Désignation des officiers responsables de l'application des divers articles des règlements numéros 349, 704, 752, 753, 754, 755, 756, 670, 670-1, 772 » de la façon suivante :

- en changeant les mots « les représentants de la firme mandatée Agence de Sécurité Sécur-Action inc. » **par** « La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville »;
- en enlevant, dans le titre, les numéros « 752, 753, 754, 755 et 756 »;
- en enlevant les mots suivants :
  - « Règlement numéro 752 Articles 3, 5, 7
  - Règlement numéro 753 Articles 5, 10
  - Règlement numéro 754 Article 24
  - Règlement numéro 755 Article 17
  - Règlement numéro 756 Articles 16, 18 »



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2010-05-167

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>O</sup> T17604-2-G,  
MINUTE 39780 – LOTS 4 606 171 ET 4 606 172

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n<sup>o</sup> T17604-2-G, minute 39780, tel que présenté, en date du 12 avril 2010, soit les lots projetés 4 606 171 et 4 606 172 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2010-05-168

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-11-388 –  
MANDAT À M<sup>E</sup> CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION  
D'UN ACTE DE CESSION D'UN LOT À LA COOPÉRATIVE DE  
SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2009-11-388 – Mandat à M<sup>e</sup> Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession du lot numéro 4 388 516 en faveur de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt de la façon suivante :

- en remplaçant le numéro de lot « 4 388 516 » par « 4 606 172 »;
- en ajoutant le paragraphe suivant après le deuxième paragraphe :
- « Que le lot numéro 4 606 172 soit cédé à la coopérative à titre gracieux ».

2010-05-169

SUJET: AUTORISATION À SIGNER AU NOM DE LA VILLE DE  
PINCOURT LES DOCUMENTS RELATIFS À LA  
TRANSACTION DES LOTS 4 513 904 ET 4 513 906  
(3<sup>E</sup> AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer au nom de la Ville de Pincourt les documents relatifs à la transaction des lots 4 513 904 et 4 513 906 qui seront intégrés à l'emprise de rue de la 3<sup>e</sup> Avenue.

Que tous les coûts inhérents à cette transaction soient défrayés par messieurs Christian Chartrand et Serge Chartrand.

2010-05-170

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2010 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIVISION DONNÉES TECHNIQUES – PLANIFICATION DES TRAVAUX

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer le décompte progressif suivant :

A) Les Pavages Théorêt Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 183 385,38 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux de réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-05-171

SUJET: AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE PROCESSION MARQUANT LA FÊTE-DIEU LE SAMEDI 5 JUIN 2010

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une procession marquant la Fête-Dieu sur le réseau routier de la Ville de Pincourt, le samedi 5 juin 2010, à compter de 18 h, le tout selon la demande de la Paroisse de Saint-Patrick of the Island.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-172

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-04-093  
- NOUVELLE GARE SUR L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2010-04-093 en remplaçant le  
numéro de lot « 1 375 217 » par « 1 575 217 ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

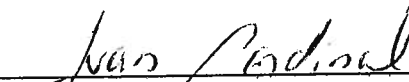
La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à  
20 h 55.

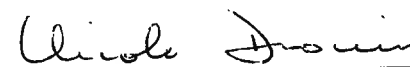
2010-05-173

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, de lever la séance du 11 mai 2010.

  
YVAN CARDINAL, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE